

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

A L'APPEL :

Sont présent(e)s:

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

* * *

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Louis SAPHORES comme secrétaire de séance et Mme Sylvia DESSON, Directeur Général des Services par Intérim, comme secrétaire auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation des procès-verbaux des 23 juin 2020 et 10 juillet 2020.

Le Conseil approuve les procès-verbaux des dernières réunions des 23 juin 2020 et 10 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

3 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Remplacement d'un élu au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Le Conseil décide de désigner M. Luc COLLIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en remplacement de Madame Jocelyne DOGNA, au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

4 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire de l'USEDA.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire de l'USEDA ;

2°) de désigner M. Fabien BLONDEL en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire de l'USEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour 2019.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2019 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 4 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

Arrivée de Monsieur Thomas DUDEBOUT

6 - ADMINISTRATION GENERALE - Avis sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de CROIX-FONSOMME et FONTAINE-UTERTE, par la Société Parc Eolien des Saules.

Le Conseil décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'un parc éolien par la Société Parc Eolien des Saules, sur les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 6 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

7 - ADMINISTRATION GENERALE - Présentation du bilan annuel 2019 de la Société Isle Aventure.

Le Conseil décide d'adopter le bilan de la saison 2019, produit par la Société Isle Aventure, délégataire de service public, en charge de l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur du parc d'Isle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 2 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

8 - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget principal.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;

2°) de charger la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

9 - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget annexe eau potable.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

10 - FINANCES - Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le Conseil décide :

- 1°) de décider d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire selon les critères définis par la loi et le décret précités ;
- 2°) de charger Mme la Présidente de notifier cette décision à la Direction générale des finances publiques et d'effectuer toute formalité afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 75 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

11 - FINANCES - Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil décide :

- 1°) d'approuver la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- 2°) d'approuver la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire et un suppléant par commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 4 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

12 - FINANCES - Proposition des personnes appelées à siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil décide de soumettre au Directeur départemental des finances publiques pour le renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs suite aux élections communautaires, la liste présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 5 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

13 - FINANCES - Demande de subvention au titre du DSIL 2020 - Travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

14 - FINANCES - Demande de subvention au titre du DSIL 2020 - Requalification de réseaux dans la rue du marais à Jussy.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

15 - FINANCES - Demande de subvention au titre du DSIL 2020 - Ouvrage de transfert des eaux usées entre Homblières et Harly.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

16 - FINANCES - Demande de subvention au titre de l'API 2021 - Travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

17 - FINANCES - Demande de subvention au titre de l'API 2021 - Requalification de réseaux dans la rue du Marais à Jussy.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

18 - FINANCES - Demande de subvention au titre de l'API 2021 - Ouvrage de transfert des eaux usées entre Homblières et Harly.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement auprès du Département de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 69 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

19 - FINANCES - Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Appel à projets "1 million d'arbres en Hauts-de-France".

Le Conseil décide :

1°) de solliciter un financement auprès de la Région Hauts-de-France, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 74 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

20 - FINANCES - Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Appel à projets "cheval territorial".

Le Conseil décide :

1°) de solliciter un financement chaque année auprès de la Région Hauts-de-France, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

21 - FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux commerciaux

Le Conseil décide d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 68 voix pour, 3 voix contre et 3 absents, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

22 - FINANCES - Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2020 (2ème partie).

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la deuxième partie de programmation pour l'attribution du fonds de concours 2020 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 74 voix pour et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

23 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

24 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour, 1 voix contre et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

25 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

26 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019, relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

27 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

28 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 69 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

29 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport 2019 relatif à l'exploitation de l'Usine de Traitement des Eaux Usées de Gauchy tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 70 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

30 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2019, tel que joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour et 4 voix contre, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

31 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.

Le Conseil décide :

1°) d'indemniser les indivisions GRAS, JAMEZ et VAN MAELE pour l'occupation de leur parcelle, dans les conditions exposées ci-dessus ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 75 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

32 - POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation du protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville 2020-2022.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif au Contrat de Ville prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 2 voix contre et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

33 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Création de la Zone d'Aménagement Concertée - Maréchal Juin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme ;

2°) de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer un nouveau quartier en cœur de ville, à proximité du quartier faubourg d'Isle de Saint-Quentin, dont le périmètre est délimité par un trait continu de couleur rouge sur le plan au 1/1000 annexé à la présente délibération ;

3°) de dénommer la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté du Maréchal Juin ;

4°) d'approuver le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend :

- un centre de formation comportant éventuellement une partie pépinière d'entreprises en R+2 d'une surface de plancher d'environ 3500 m²,
- une maison des étudiants comportant environ 70 à 80 chambres en R+3 d'une surface de plancher d'environ 3000 m²,
- environ 70 à 80 logements répartis sur plusieurs îlots d'une surface de plancher totale d'environ 7000 m². L'un des îlots pourra éventuellement accueillir quelques commerces de proximité en rez-de-chaussée ;

5°) de mettre à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement ;

6°) d'autoriser Madame la Présidente à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme ;

7°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Quentin concernée par cette opération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 73 voix pour, 1 voix contre et 2 absents, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

34 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Acquisition foncière, commune de Fayet, « La Petite Vallée », A n°941 et A n°721.

Le Conseil décide :

1°) de décider l'acquisition à la SAS NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION des parcelles situées au lieudit « La Petite Vallée » à FAYET, cadastrées section A n°941 (194 m²) et A n°721 (704 m²), à titre gratuit ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la collectivité ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à ce transfert qui en seront la suite ou la conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour et 3 absents, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

35 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Transfert de propriété à la Région Hauts-de-France de l'assiette foncière du lycée des Métiers d'Art situé à OMISSY.

Le Conseil décide :

1°) d'acter le transfert en pleine propriété à la Région Hauts-de-France de l'assiette foncière du Lycée des Métiers d'Art sis rue Fleming à OMISSY, parcelle cadastrée section B n°1019 d'une superficie totale de 3 hectares 13 ares 42 centiares ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à ce transfert qui en seront la suite ou la conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 69 voix pour et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

36 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 75 voix pour et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

37 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Délibération rectificative relative à des approbations de Bonus Energie.

Le Conseil décide de substituer le tableau en annexe en lieu et place de celui de la délibération n° 27 du 16 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour et 3 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

38 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Saint-Quentin - Signature de la convention.

Le Conseil décide :

1°) de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet « Renouvellement Urbain », pour une durée de 5 ans, et sur le périmètre identifié ;

2°) de valider les objectifs et les engagements présentés ;

3°) d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le 11^{ème} Vice-Président en charge de la politique de l'habitat, délégué par arrêté de Madame la Présidente, à signer la convention définitive ainsi que tous les documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 74 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Onzième Vice-Président

39 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.

Le Conseil décide :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 351,45 € pour le volet habitat au titre de l'année 2020 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 9 021,30 € pour le volet énergie au titre de l'année 2020 ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 74 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

40 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Application à titre expérimental du dispositif d'autorisation préalable de mise en location de biens.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location dans les zones délimitées sur le plan annexé à la présente délibération pour la Ville de Saint-Quentin et dans les communes figurant en annexe ;

2°) d'approuver les modalités de mise en œuvre telles que définies ci-dessus ;

3°) de décider que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{er} mai 2021 ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 3 voix contre et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

41 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Application à titre expérimental du dispositif d'autorisation préalable des travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'instauration d'un régime d'autorisation préalable des travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans les communes figurant en annexe ;

2°) d'approuver les modalités de mise en œuvre telles que définies ci-dessus ;

3°) de décider que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{er} mai 2021 ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 3 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

42 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Modalités de fonctionnement et de consultation du Conseil de développement.

Le Conseil décide d'approuver le protocole de coopération entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et le Conseil de développement pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour, 1 voix contre et 3 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

43 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion à la charte de fonctionnement du "Réseau Investir en Hauts-de-France" 2020-2022.

Le Conseil décide :

1) d'adhérer à la charte de fonctionnement du réseau « Investir en Hauts-De-France » figurant en annexe du présent document ;

2) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 70 voix pour, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

44 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 75 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

45 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention avec la Région Hauts-de-France relative à la participation au fonds de relance.

Le Conseil décide :

1°) de conventionner avec la Région Hauts-de-France selon les termes de la convention figurant en annexe du présent document ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

46 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention avec l'association Initiative Hauts-de-France relative à la participation au fonds de relance.

Le Conseil décide :

1°) de conventionner avec l'association Initiative Hauts-de-France selon la convention figurant en annexe du présent document ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour, 1 voix contre et 1 absence, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

47 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Modification du règlement intérieur des déchèteries.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le règlement intérieur modifié des déchèteries ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à le signer et à procéder à toute formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 3 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

48 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Rapport annuel de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 - Présentation.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 70 voix pour et 4 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

49 - SPORTS ET LOISIRS - Tarifs 2021 - Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la grille tarifaire proposée en annexe.
- 2°) de décider de son application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 69 voix pour, 2 voix contre et 1 absence, adopte le rapport présenté. *

Rapporteur : Mme la Présidente

50 - SPORTS ET LOISIRS - Règlement intérieur des équipements aquatiques communautaires exploités en régie.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter le règlement intérieur présenté en annexe ;
- 2°) de dire que le présent règlement intérieur sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 4 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

51 - PERSONNEL - Avenant n°3 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

- 1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;
- 2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 70 voix pour et 6 absences, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

52 - PERSONNEL - Règlement de formation.

Le Conseil décide d'adopter le présent règlement de formation et d'autoriser la prise en charge des frais liés au Compte Personnel de Formation dans les conditions fixées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 73 voix pour et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

53 - PERSONNEL - Présentation du Plan de Développement des Compétences 2021.

Le Conseil décide d'acter la présentation du plan de développement des compétences 2021 tel qu'annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 75 voix pour et 1 absention, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

54 - PERSONNEL - Besoins occasionnels ou saisonniers.

Le Conseil décide de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 4 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

55 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 72 voix pour et 4 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

56 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

Le Conseil décide d'approuver la modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 69 voix pour et 3 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

57 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par, 71 voix pour et 5 absentions, adopte le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente



La Présidente,

Frédérique MACAREZ